

Projet associatif 2024-2028

Préambule

Née en 1992, l'APA reste fidèle aux objectifs qu'elle s'est donnée lors de sa création : collecter, conserver, valoriser les documents autobiographiques qui lui sont confiés. Elle s'attache également à rendre ses archives vivantes en les mettant gratuitement à la disposition du public et des chercheurs, et à contribuer aux études et à la vie culturelle dans le champ de l'autobiographie.

Ce projet associatif 2024-2028 fait suite à celui de la période 2018-2023, qui était le produit du travail de réflexion et de discussion mené en 2015 avec notre consultante Aline Peyrègne. Il s'inscrit en effet dans sa continuité, ayant pour but d'adapter les objectifs et les moyens de l'APA au contexte de l'expression autobiographique aujourd'hui, aux évolutions de la vie associative, aux conséquences du développement des technologies numériques. À plus long terme, il vise à assurer la sécurisation de son fonds et l'élargissement de son action.

La volonté d'enrichir, de conserver et d'exploiter le fonds dans des conditions optimales, de susciter et de soutenir les initiatives des adhérents, d'être une plate-forme de ressources et d'échanges pour les auteurs, les lecteurs, les créateurs, les chercheurs, les personnels de divers secteurs (culture, médias, éducation, secteur social, santé...), incitent à construire un projet réaliste, mais ambitieux. La création, à terme, d'une Maison de l'autobiographie pourrait être une solution permettant à l'APA de remplir plus efficacement toutes ces missions.

Le projet de Maison de l'Autobiographie

La fonction première de l'APA est la réception, l'archivage et la conservation des textes autobiographiques inédits qui lui sont confiés. La Maison de l'Autobiographie devra donc être construite autour de sa salle d'archives. Celle-ci doit être suffisamment vaste pour pouvoir accueillir sur le long terme un fonds occupant à l'heure actuelle 350 mètres linéaires et qui, ces derniers temps, s'est considérablement développé.

Les archives de l'APA sont des archives vivantes. La Maison de l'Autobiographie disposera donc d'une salle de travail permettant d'accueillir dans de bonnes conditions deux à trois chercheurs en même temps. Celle-ci accueillera également un fonds documentaire spécialisé regroupant autobiographies publiées et études sur l'autobiographie.

Afin de permettre des séquences de travail substantielles sur place, il serait nécessaire qu'elle dispose également d'une solution d'hébergement permettant d'y organiser des résidences de recherche et d'écriture. Elle pourrait accueillir également une librairie, offrant à la vente l'ensemble des publications de l'association ainsi que des autobiographies publiées et des études sur le sujet.

Au-delà du simple accueil des chercheurs comme du public, la Maison de l'Autobiographie sera un lieu d'animation culturelle et pédagogique. Elle disposera pour cela d'une salle permettant d'accueillir par exemple des formations d'enseignants ou de formateurs autour de l'usage de l'autobiographie. Idéalement, elle disposera en outre d'un auditorium d'une centaine de places pour y organiser des conférences, des projections cinématographiques, des spectacles.

L'APA a une mission nationale, elle est rattachée à un réseau européen. Le projet de Maison de l'Autobiographie n'est pas lié de façon obligatoire à un lieu précis. Toute l'histoire de l'association milite cependant pour une localisation à Ambérieu-en-Bugey. La présence de l'APA est devenue au fil des ans l'un des éléments de l'identité de la ville. La Maison de l'Autobiographie pourrait être l'un des fleurons du futur Quartier des savoirs, envisagé dans le cadre du projet de restructuration urbaine du quartier de la gare.

La Maison de l'Autobiographie est un projet de grande ampleur, qui ne se réalisera pas en s'appuyant sur les seules forces actuelles de l'association. Elle aura besoin de mobiliser des soutiens privés, particuliers ou entreprises. Le fonds de dotation Ariane Grimm pour l'autobiographie, initié grâce à la générosité de Madame Gisèle Grimm, est un cadre idéal pour recevoir dons et legs. Elle devra en outre trouver des partenaires publics susceptibles de participer au financement de l'opération (collectivités locales du lieu d'implantation, Région, Ministère de la culture, institutions européennes...)

Ce projet devrait ainsi constituer l'un des objectifs essentiels du projet associatif 2024-2028.

L'état des lieux

L'Association pour l'autobiographie et le Patrimoine Autobiographique, créée en 1992, a pour objectif principal la collecte, la conservation, la valorisation des documents autobiographiques inédits (récits, correspondances, journaux) que lui confient les déposants/donateurs.

Elle a ainsi constitué un fonds d'archives qui s'accroît régulièrement et qui est riche, à fin novembre 2023, de 4367 dépôts. Les documents ainsi rassemblés vont de la fin du 18ème siècle à nos jours et couvrent tous les milieux sociaux. Ils offrent un panorama humain d'une grande richesse et sont une source documentaire remarquable, notamment pour les chercheurs en histoire et en sciences humaines.

Depuis sa fondation, le siège national de l'APA se situe dans la ville d'Ambérieu-en-Bugey, dans l'Ain, avec laquelle elle a passé convention dès 1999. La ville met à disposition de l'APA des locaux d'archivage ainsi qu'un bureau et des espaces permettant d'accueillir des visiteurs. Situés précédemment à la Grenette, dans la Médiathèque, ceux-ci ont été déménagés courant 2017 dans les locaux des Archives municipales. Cette nouvelle implantation permet la conservation des textes dans de meilleures conditions matérielles ; toutefois, elle offre des espaces de stockage limités, au rythme actuel de l'accroissement du fonds, nécessitant la recherche d'un local annexe à l'horizon 2026.

Les archives constituées par l'APA sont des archives vivantes. Les textes reçus font l'objet, sous réserve de l'accord de leurs donateurs, d'un écho (compte-rendu de lecture) et d'une indexation, mis à disposition de tous dans les volumes du *Garde-mémoire* et sur le site internet de l'association. Les textes eux-mêmes sont consultables à Ambérieu. Certains d'entre eux sont également disponibles pour lecture dans quelques bibliothèques publiques partenaires, les *Prête-mémoire*. Les richesses du fonds sont mises en avant dans diverses manifestations ou lectures publiques ainsi que dans les publications de l'APA, notamment les Cahiers de relecture thématique du fonds, mais aussi dans une rubrique spécifique de la revue *La Faute à Rousseau* et, depuis 2022, dans une collection spécifique des éditions du Mauconduit.

Association reconnue d'intérêt général, l'APA propose toutes ses activités de collecte, d'archivage et de mise à disposition du fonds à titre gracieux pour leurs utilisateurs.

L'APA est également un acteur culturel dans le champ de l'autobiographie :

- Elle organise de nombreuses activités d'études, d'échanges et de rencontres : Les Journées de l'Autobiographie ont lieu sur un week-end tous les ans, en alternance à Ambérieu et dans diverses villes. En 2022 à Ambérieu, ces Journées ont notamment été marquées par la célébration du trentième anniversaire de l'association.
- Elle organise des Tables rondes, également annuelles, à Paris, des Matinées du Journal ou d'autres manifestations (2 à 3 fois par an) ;
- Elle organise ou participe à des expositions, comme celle du Musée des Arts décoratifs de Paris en 2024 sur le design de l'intime ;
- Elle participe à des manifestations culturelles en partenariat, comme le Festival du Journal intime (créé à Paris en 2017), le Salon de la Revue, les Journées du Patrimoine ;
- Elle contribue à des actions de formation avec des enseignants ou à des activités autour de l'écriture autobiographique dans le monde scolaire, comme les Journées de l'autobiographie à l'école (2000-2013) dans l'Académie d'Aix-Marseille, en partenariat entre l'APA et le rectorat.

Toutes ces activités donnent lieu à de nombreuses publications : la revue [La Faute à Rousseau](#), revue de l'autobiographie, paraît trois fois par an, chaque numéro étant organisé autour d'un dossier thématique, 94 numéros parus à fin 2023 ; [les Garde-mémoire](#), catalogue raisonné du fonds, parution annuelle, 22 volumes parus ; [les Cahiers de l'APA](#), qui offrent une mise en valeur thématique du fonds (cahiers de relecture) ou rendent compte des activités des groupes locaux ou thématiques, 70 numéros parus. Ces publications sont aussi valorisées dans une lettre d'information mensuelle ainsi que sur le site Internet de l'association.

L'APA entretient des relations avec des organisations développant des problématiques analogues dans divers pays européens et fait partie de l'EDAC (European Ego-Documents Archives and Collections Network – Réseau européen d'archives des écritures de soi).

Pour mener à bien ses tâches, l'APA s'appuie sur le réseau de ses adhérents (un peu plus de 500 ces dernières années) et l'engagement de ses bénévoles actifs (environ 80, dans les instances de l'association, dans ses groupes de lecture et dans ses groupes locaux), ainsi que sur le travail d'une personne employée à plein temps à Ambérieu. Celle-ci se charge de la gestion quotidienne de l'association, de la réception, de l'archivage et de la circulation des textes, ainsi que de l'accueil des visiteurs et des relations locales.

Il existe actuellement une dizaine de groupes au sein de l'APA. En 2018, le groupe de Strasbourg a mis fin à ses activités, mais à la même époque, un nouveau groupe a été créé à Toulouse.

Les ressources qui permettent à l'association de mener à bien ses activités proviennent, pour la plus grande partie, des cotisations et dons de ses adhérents ou amis, complétées par des subventions publiques, par les produits de la vente de ses publications ou d'autres prestations (conférences), par les ressources d'un fonds de dotation créé en 2016. Au cours des années 2010, les budgets de l'association ont fait apparaître des déficits préoccupants. Une souscription exceptionnelle réalisée en 2015 a permis de reconstituer des réserves garantissant sa trésorerie pour un nombre limité d'années.

Lors de l'Assemblée Générale de mars 2023, de nouveaux statuts ont été adoptés, mettant en place notamment un système de gouvernance collégiale. Ce régime est appliqué au cas où aucun membre du bureau ne souhaiterait assurer la présidence à lui seul. La gouvernance collégiale est désignée par l'assemblée générale et elle est composée de plusieurs coprésidents. Chaque coprésident est en charge de domaines ou dossiers spécifiques, présentés à l'AG et inscrits dans le PV de l'AG. Les coprésidents sont chacun responsable légal pour le domaine qui les concerne.

Les missions

A) Collecter et conserver à l'ère numérique

Objectif 1 : Enrichir le fonds

L'APA doit continuer à enrichir de façon continue son fonds, tant en documents anciens retrouvés qu'en documents contemporains, en manuscrits, tapuscrits ou documents autoédités. Elle doit mener des campagnes actives pour attirer vers elle de nouveaux donateurs. Elle doit aussi mettre en œuvre des modalités permettant d'accueillir des documents conçus d'emblée sous des formats multimédias ou numériques.

En décembre 2020, une enquête a été menée auprès de nos déposants/donateurs afin de mieux cerner leurs attentes. Elle a donné lieu à une synthèse disponible sur notre site.

L'Assemblée Générale 2023 a entériné la décision du changement de statut juridique des nouveaux documents confiés à l'APA, préparée de longue date et présentée dans le rapport d'activité et d'orientation 2022-2023. Ce changement est effectif au 1^{er} octobre 2023 : il s'agit du passage au régime de la donation. Désormais, pour les nouveaux textes déposés, on parle désormais de « donatrice » ou « donateur », et le document qui accompagne leur remise est appelé « contrat de don ».

Ce contrat précise les conditions d'utilisation des nouveaux textes confiés à l'APA, pour mieux permettre leur mise en valeur. Le nouveau contrat et le régime de donation accordé à l'APA un droit d'usage (encadré et balisé) pour que les nouvelles dispositions proposées soient conformes au droit et qu'elles protègent tout autant le donateur que l'APA.

Objectif 2 : Constituer un fonds numérique

L'APA doit se préoccuper désormais de disposer d'une version numérique des documents et organiser de façon rationnelle et sécurisée la conservation et la sauvegarde de cette doublure numérique de son fonds.

Deux types de cas se présentent :

a) Les documents récents, conçus par le biais d'un traitement de texte et existant donc d'emblée sous forme numérique. L'APA demande désormais systématiquement aux nouveaux donateurs de compléter leur envoi papier par la version numérique. Dès que son système d'archivage numérique sera au point, elle engagera une campagne auprès des donateurs antérieurs pour récupérer le maximum de versions numériques existantes.

b) Pour les documents plus anciens dactylographiés et les manuscrits de tout ordre, l'APA a décidé de s'engager dans leur numérisation, en commençant par ses manuscrits les plus anciens et les plus fragiles. Il s'agit là d'un chantier considérable et de longue haleine qui nécessitera d'être effectué de façon professionnelle et en s'appuyant sur des partenariats.

Objectif 3 : Assurer la conservation du fonds et le sécuriser à long terme

Depuis son déménagement en 2017, le fonds est désormais conservé dans une salle d'archives bénéficiant de normes professionnelles, ce qui en garantit une meilleure conservation. Mais les capacités d'accueil de ce local ne sont pas infinies : l'APA a donc décidé d'anticiper et elle explore des pistes diverses qui permettraient de garantir à terme la prolongation de son action et la sécurité de son fonds.

Dans cette perspective, des rencontres avec des représentants de grandes institutions culturelles nationales, régionales et/ou territoriales sont amorcées afin d'explorer d'éventuelles possibilités de partenariat ou d'association à long terme.

§§§

B) Valoriser et partager :

Les archives constituées par l'APA se veulent des archives vivantes : c'est pourquoi l'APA attache une importance particulière à la valorisation, sous toutes les formes possibles, et au partage des richesses que contient son fonds.

Objectif 4 : Développer la dimension internationale de sa démarche

Les contacts entretenus avec des organismes en Europe, voire sur d'autres continents, qui développent des démarches analogues à la sienne, doivent être développés et approfondis. Souhaitant notamment prendre toute sa part dans les initiatives de l'EDAC (European Ego Documents Archives and Collections network) dont elle est membre, l'APA a proposé d'accueillir en 2025 la réunion bisannuelle de cette organisation.

Objectif 5 : Mieux faire connaître le fonds

La rédaction d'échos des documents reçus par les groupes de lecture de l'APA, l'indexation des textes, la mise à disposition de ces échos et index par le biais des *Garde-mémoire* et d'un moteur de recherche sur le site internet de l'association sont des acquis importants. Il faut faire mieux connaître les ressources de ce fonds en menant une active politique de communication pour en présenter les richesses aux utilisateurs potentiels.

Nous avons finalement pu tenir en octobre 2020 le séminaire sur la conservation et la lecture, prévu de longue date bien avant la crise sanitaire et plusieurs fois repoussé. Il s'agissait de faire le point sur nos pratiques de réception, de conservation, de lecture, de rédaction des échos et d'indexation des documents reçus, et de réactualiser ces procédures. Le point le plus important concerne l'écho et son indexation désormais fusionnés en un document unique.

Objectif 6 : Dynamiser et pérenniser les relations avec les donateurs

Au-delà des échanges initiaux au moment du dépôt et de la rédaction de l'écho de lecture, l'APA s'efforce d'entretenir des relations suivies avec les personnes nous apportant des textes. De telles initiatives contribuent à donner du sens à l'acte du don, au-delà de la simple conservation des textes, et à faciliter les échanges entre donateurs et utilisateurs du fonds (chercheurs, documentaristes). Elles visent également à associer plus durablement les donateurs à la vie de l'association.

Objectif 7 : Promouvoir l'utilisation des ressources du fonds par les chercheurs

C'est en particulier auprès des chercheurs, spécialement en histoire et en sciences humaines, mais aussi en littérature, qu'il faut faire porter l'effort de communication. Des travaux remarquables ont été réalisés ces dernières années en s'appuyant sur le fonds de l'APA et il est certain que bien d'autres chercheurs pourraient en bénéficier. En 2020 et 2022, des présentations ont eu lieu à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) afin d'informer les étudiants des ressources existant à l'APA. Cet effort doit être poursuivi et élargi.

La transformation de notre site internet permettra d'y contribuer. En effet, la nouvelle présentation est un changement important à cet égard, puisqu'elle permettra d'appeler tous les textes, pas seulement ceux qui ont déjà été « échetés ». Elle donnera davantage d'informations : elle pourra afficher pour chaque document trois types de contenus : l'écho (quand il est fait), mais aussi la version numérique du texte (si les droits sont acquis) et enfin des documents annexes (articles de *la Faute à Rousseau* ou externes, lien vers un autre document du même donateur ou auteur, etc.)

Objectif 8 : Faciliter l'accès aux documents sur place

Après la période suivant le déménagement de 2017, qui avait entraîné une restriction de

l'accueil des consultants sur place, puis la limitation des procédures d'ouverture pendant la crise sanitaire de 2021-21, les conditions d'accueil du public sont revenues à la normale dans le nouveau local de l'association. Afin d'améliorer les conditions de consultation, les personnes intéressées sont toutefois priées de prendre rendez-vous au préalable.

Objectif 9 : Rendre possible l'accès aux documents en ligne

C'est un objectif essentiel mais qui ne pourra se faire que très progressivement, en fonction de l'avancée de la constitution des archives numériques de l'APA telles qu'évoquées dans l'objectif 2 et sous réserve naturellement de l'accord des auteurs des textes ou de leurs ayants droit.

Objectif 10 : Partager les richesses du fonds grâce aux publications

- a) En développant la relecture thématique des textes du fonds et la publication des *Cahiers* qui en résulte. Ceux-ci permettent de montrer la richesse et la variété du fonds et constituent en eux-mêmes, par les présentations et mises en perspective des textes qui les composent, un apport culturel et une contribution à la recherche.
- b) En mettant en avant dans chaque numéro de la revue *La Faute à Rousseau* un texte du fonds avec présentation et bonnes feuilles. Cette rubrique créée en 2018 paraît régulièrement ;
- c) À travers un partenariat avec les éditions du Mauconduit, la publication d'extraits de certains textes du fonds, présentant un intérêt historique, documentaire ou littéraire particuliers. La collection *Vivre/Écrire* créée au début de 2022 compte déjà six titres parus. Chacun des titres de cette collection se présente comme un recueil thématiques de textes autobiographiques inédits, puisés dans les archives de l'APA et présentés par un chercheur ou une chercheuse, journaliste, sociologue, etc.

§§§

C) Contribuer à la vie culturelle

Objectif 11 : Développer ses manifestations culturelles auprès des publics potentiels

L'APA doit continuer à organiser ses propres manifestations et réunions publiques rendant possible la rencontre et les échanges entre pratiquants ou amateurs d'écriture autobiographique, chercheurs, écrivains et artistes telles que le sont les Journées de l'autobiographie, les Tables-rondes, les Matinées du Journal en cherchant à y attirer des publics plus nombreux.

Elle doit savoir s'associer à d'autres structures pour développer les manifestations en partenariat, susceptibles de l'ouvrir à de plus larges publics.

Enfin elle peut apporter son concours à des manifestations organisées par d'autres en les faisant profiter de son expertise et des richesses de son fonds, (conférences, lectures d'extraits de textes) sur des sujets donnés, comme cela a été le cas, par exemple, dans de nombreuses manifestations autour du centenaire de la Grande Guerre.

Objectif 12 : Accroître le rayonnement de sa revue

La Faute à Rousseau, malgré sa qualité souvent saluée, connaît une diffusion limitée, essentiellement auprès des membres de l'association. Nous devons continuer à travailler pour en faire un élément moteur faisant connaître l'APA au-delà de ses cercles habituels et permettant d'attirer de nouveaux donateurs et de nouveaux membres.

Cela passe :

- par une amélioration de sa présentation, dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé ces dernières années ;
- par une place accrue dans son contenu à la présentation des richesses du fonds, qui constitue sa spécificité et qui peut la distinguer d'autres revues culturelles ;
- par la recherche des moyens d'une extension raisonnée de sa diffusion.

Objectif 13 : Promouvoir son fonds comme support de création ou d'activités pédagogiques

L'APA doit promouvoir son fonds comme un support possible à la création, par exemple auprès de documentaristes, de troupes théâtrales, d'artistes dans tous les champs de la création. Le fonds peut également être un support d'activités d'aide à l'écriture, que ce soit dans le cadre d'ateliers d'écriture ou d'activités pédagogiques avec des adolescents, visant à favoriser leur rapport à l'écrit, la construction de leur identité et les transmissions intergénérationnelles. Ce genre d'initiative pourra être d'autant mieux reçu que l'APA est fréquemment sollicitée par des personnes cherchant une aide pour s'initier à l'écriture autobiographique.

Objectif 14 : Accorder une place particulière aux activités contribuant à développer du lien social

L'APA s'attachera particulièrement à apporter sa contribution à des actions visant à développer ou entretenir le lien social, par exemple auprès de publics scolaires défavorisés ou maîtrisant mal la langue, de populations immigrées en cours d'intégration, de personnes âgées en risque d'isolement.

Objectif 15 : Appuyer les initiatives décentralisées de ses adhérents

L'APA permet et favorise le fait que ses adhérents puissent se réunir en groupes locaux, pouvant prendre des initiatives diverses : écriture ou création dans le champ de l'autobiographie, ateliers d'écriture ou de lecture, actions de promotion de l'association, activités avec du public extérieur. Elle a ainsi accueilli avec joie en 2022 la création d'un groupe de lecture APA à Ambérieu. L'APA veille à stimuler ces activités et à les promouvoir, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les objectifs de l'association tels que formulés dans le présent projet associatif.

Objectif 16 : Renforcer les moyens du siège à Ambérieu

Même si l'APA s'appuie essentiellement sur le bénévolat, il est essentiel de pouvoir disposer à Ambérieu ou dans la future Maison de l'autobiographie de personnels salariés permanents. L'APA emploie actuellement une chargée de mission dont le rôle est crucial pour la gestion du fonds, l'accueil des visiteurs, la diffusion des informations et les relations au plan local et national. Afin de la seconder, une autre personne a été recrutée à mi-temps en CDD pour les six premiers mois de 2024. Il serait souhaitable que ce demi-poste puisse être pérennisé pour contribuer à l'ensemble des missions ici exposées.

Objectif 17 : Améliorer ses moyens de communication

Pour être mieux connue du grand public, l'APA doit saisir toutes les occasions d'intervention sur les grands médias. Elle doit améliorer ses propres outils de communication grand public et développer une présence active et régulière sur les réseaux sociaux.

Le système informatique de l'association a fait l'objet au 4^e trimestre 2023 d'une refonte complète. Le prestataire choisi a également travaillé sur notre site internet pour lui donner de nouvelles fonctionnalités permettant notamment la mise en ligne de textes numérisés.

La lettre d'information (mensuelle et gratuite) créée en mars 2015 est actuellement diffusée à plus de 2000 abonnés.

Après le succès du blog « Vivre confinés », tenu uniquement durant la période du premier confinement de 2020, l'APA a créé un nouveau blog intitulé « Grains de sel », à vocation pérenne celui-ci. Il se veut un lieu de témoignages de nos vécus, de nos histoires, rencontres humaines, lieux traversés et transmissions des lectures, des films, expositions, spectacles que nous avons appréciés, ainsi que de notre vie avec l'APA.

Objectif 18 : Développer la dimension locale de sa démarche

Les partenaires locaux de l'APA la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), le Département de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la

direction régionale des Affaires culturelles (Ministère de la Culture) soutiennent depuis l'origine l'implantation du siège national de l'APA à Ambérieu-en-Bugey. À la suite de différents échanges tenus en 2023 avec ces partenaires, il est apparu qu'ils souhaitent aujourd'hui voir l'APA renforcer sa présence culturelle sur le territoire, en complément de l'accueil biennal des Journées de l'Autobiographie à Ambérieu. Des financements supplémentaires sont envisagés à ce titre par la CCPA, la Ville et la DRAC, et des dossiers de subventions pour un projet annuel d'action culturelle à l'année ont été déposés en ce sens pour 2024 (contenus envisagés : rencontres publiques, prête-mémoire, ateliers d'écriture, collecte de témoignage, résidence, enquête et ateliers scolaires, partenariats avec les autres structures culturelles locales, etc.)

Objectif 19 : Obtenir une meilleure reconnaissance institutionnelle nationale

Elle doit entretenir des relations avec les institutions ou grands établissements culturels, spécialement ceux qui sont concernés par la conservation et l'archivage, afin de faire reconnaître à sa juste valeur la contribution de service public qui est la sienne dans ce domaine. Elle doit se tourner tout particulièrement vers le Ministère de la Culture avec lequel il conviendrait qu'elle établisse des liens plus réguliers et à haut niveau. Ceci contribuera à améliorer sa reconnaissance institutionnelle, ce qui est un gage pour la sécurisation de son fonds et le maintien de son action à long terme.

Afin d'optimiser l'usage des ressources de son fonds, l'APA a décidé de se doter d'un Comité d'honneur. Celui-ci, composé de chercheurs issus des sciences humaines et/ou des études littéraires, d'archivistes ou de documentalistes, de représentants du monde culturel, sera chargé de suivre le développement du fonds et de promouvoir son utilisation. Il pourra aider l'association à renforcer le caractère scientifique de sa démarche. Son autorité contribuera également à la meilleure reconnaissance institutionnelle de l'APA, telle que préconisée dans l'objectif précédent. La constitution de ce comité est en cours d'élaboration au début de 2024.

Objectif 20 : S'implanter dans un lieu fédérateur

Cette reconnaissance institutionnelle améliorée devrait peser pour qu'à moyen terme l'association puisse disposer d'un local avec un personnel salarié suffisant, susceptible d'accueillir son fonds lorsque l'espace possible aux archives municipales d'Ambérieu sera saturé, et de fédérer ses diverses activités. On ne peut préjuger aujourd'hui des formes d'une telle structure, celle-ci dépendant des partenariats qui seront noués, mais on pourrait s'inspirer de modèles tels que, par exemple, ceux de la Maison des Écrivains et de la Littérature ou de la Maison de la Poésie ; et, dans son domaine spécifique, les projets existants en Allemagne et en Italie.

L'APA a ainsi commencé à réfléchir à un projet de Maison de l'Autobiographie (voir encadré pp. 1-2).

L'élaboration de ce projet devrait ainsi constituer l'un des objectifs essentiels du projet associatif 2024-2028.

§§§

D) Animer la vie associative et développer les ressources

L'action de l'APA repose sur le travail bénévole de ses adhérents et sur l'engagement et la compétence de sa chargée de mission.

Objectif 21 : Animer la vie associative

La spécificité de l'APA en tant qu'association est de regrouper des personnes qui l'ont rejointe avec des motifs différents : auteurs de textes ou donateurs, amateurs et lecteurs d'autobiographie, chercheurs... Elle doit développer son réseau d'adhérents, animer la vie associative avec le souci de répondre aux attentes de ses divers publics et de dynamiser au mieux les interactions entre eux.

Objectif 22 : Développer le bénévolat

L'APA doit s'efforcer de dynamiser, de structurer, de former un nombre croissant de bénévoles aux profils variés sans lesquels ne pourraient être atteints les objectifs ambitieux qu'elle se donne.

Ces bénévoles apportent leur contribution aux instances statutaires, aux groupes de lecture ou de relecture, aux groupes locaux, à divers groupes de travail techniques existants ou à créer, notamment dans le domaine de la communication, du suivi financier, de la recherche de financements.

Afin d'améliorer la gestion de l'apport des divers bénévoles aux activités de l'APA et à leur organisation, des groupes de travail informels ont été constitués, les uns à vocation permanente, les autres à durée limitée comme ceux visant à l'organisation de l'une de nos réunions publiques.

§§§

E) Retrouver des finances équilibrées

Pendant plusieurs années le budget de l'APA s'est inscrit régulièrement en déficit. Même si la situation s'est améliorée pour les exercices les plus récents, il reste essentiel que l'APA se donne les moyens de retrouver au cours des années à venir des finances équilibrées.

Objectif 23 : Maintenir la gratuité des prestations de base de l'APA

Pour autant, l'APA n'envisage pas de mettre en question la gratuité des prestations qui constituent le cœur de son activité et qui, de son point de vue, constituent une mission de service public : le dépôt des textes, leur archivage et conservation, la rédaction des échos, la mise à disposition des textes et l'accueil des consultants sur place resteront entièrement gratuits et non soumis à une adhésion préalable.

Cette gratuité de principe n'est pas incompatible avec un appel au soutien. L'APA ne manquera pas d'inviter avec force les personnes qui bénéficient de ses prestations à la soutenir par des dons libres ou par l'adhésion à l'association. Elle se dotera pour cela de documents ciblés en direction des divers utilisateurs rappelant le coût des prestations offertes. Un tel appel aux dons vient d'être effectué en novembre 2023.

Objectif 24 : Réduire certaines dépenses

Pour l'essentiel, les dépenses de l'APA sont incompressibles : cependant certaines économies pourraient être faites en améliorant nos procédures de gestion. Un suivi des dépenses au plus près doit être effectué afin de repérer les points sur lesquels une rationalisation des pratiques, la mise en place de systèmes automatisés, le recours accru à des procédures dématérialisées (par exemple l'utilisation des versions numérisées des textes) pourraient constituer des sources d'économie non négligeables. L'impression des publications étant un poste de dépense important, il est essentiel de faire jouer la concurrence afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix possible.

Objectif 25 : Développer les ressources budgétaires de l'association

L'augmentation du nombre d'adhérents cotisants doit être recherchée par tous les moyens. Les

ressources produites par les adhésions pourraient être significativement développées en augmentant la part des adhérents qui versent des cotisations de soutien, il faudra donc mener des campagnes dans ce but.

Pour certains projets particuliers, il faudra développer des campagnes spécifiques d'appel à donation en s'appuyant sur les réseaux sociaux et le financement participatif.

Les ventes de publications devront être développées en s'assurant qu'aucune d'entre elles ne s'effectue à perte.

Objectif 26 : Mettre en œuvre une politique active de recherche de subventions et de mécénat

Les ressources propres de l'APA ne peuvent évidemment suffire à la réalisation de ses objectifs. Il est absolument impératif qu'elle puisse obtenir des financements ou trouver des partenariats extérieurs conséquents, notamment pour initier et mener à bien le chantier essentiel de la numérisation de son fonds.

Dans un contexte de baisse générale des subventions publiques, elle doit néanmoins continuer à solliciter activement les décideurs nationaux, régionaux, départementaux, territoriaux ou municipaux, ou comme les diverses agences parapubliques qui interviennent dans son champ d'activité.

Elle doit également recourir au mécénat privé et aux Fondations visant à financer les actions culturelles ou sociales montées par des entreprises ou de grands groupes. Il s'agit de trouver des financements pour des activités ou projets ponctuels, mais aussi des partenaires qui s'engageraient plus durablement avec l'APA, par exemple pour contribuer au financement du travail d'archivage ou à la numérisation du fonds – et bien sûr de la création de la Maison de l'Autobiographie.

Enfin elle doit promouvoir le Fonds de dotation Ariane Grimm pour l'autobiographie, afin d'attirer vers lui dons et legs dont les produits contribueront notamment au financement des actions de l'APA.

§§§

Le projet associatif doit être suivi et évalué au fil de son déroulement.

Objectif 27 : Se doter d'outils permettant l'évaluation de la mise en œuvre du projet

La réalisation des objectifs de ce projet ainsi que les difficultés rencontrées doivent être analysées et évaluées tout au long de sa mise en œuvre. Dans ce but l'APA procédera à un suivi régulier de son fonctionnement, notamment sur le plan de sa gestion comptable. Elle soumettra à chaque réunion de son Conseil d'administration les objectifs et les priorités de la période à venir, les actions à mener, les personnes en charge de les conduire et les résultats espérés. Elle fera un point d'étape sur la mise en œuvre du projet associatif à mi-chemin, en l'occurrence à l'occasion de l'Assemblée Générale du printemps 2026.